

État des lieux sur les politiques publiques d'appui à la philanthropie culturelle

État des lieux sur les politiques publiques d'appui à la philanthropie culturelle

par Jules Bonnet,
avec les conseils d'André Courchesne,
Professeur associé à HEC Montréal

le vendredi 2 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
<hr/>	
1. Bref historique de la philanthropie culturelle au Québec	5
<hr/>	
2. État des lieux de la philanthropie	7
a. Panorama de la situation de la philanthropie en général	7
b. Panorama de la situation de la philanthropie culturelle	8
c. La part du financement privé dans les revenus des organismes culturels	10
d. La part des dons dans les revenus des organismes culturels	18
<hr/>	
3. Les politiques publiques d'aide à la philanthropie culturelle	19
a. Les politiques culturelles canadiennes	19
b. Les politiques culturelles québécoises	21
c. Les politiques culturelles montréalaises	29
<hr/>	
4. Défis et perspectives	32
a. Le recours aux fonds de dotation, une pratique de développement pérenne	32
b. Le plafonnement des programmes de soutien face à la multiplication des dons	32
c. La recherche de financement privé après la pandémie	33
d. Comment transmettre le goût de la culture et celui de donner ?	34
e. Comment accompagner ceux qui n'osent pas demander ?	35
f. Comment aider les organismes à s'autoévaluer en philanthropie ?	35
g. La philanthropie de demain : plus de philanthropie de proximité ?	36
<hr/>	
Conclusion	37
<hr/>	
Bibliographie	38

INTRODUCTION

Le premier objectif du présent rapport est de présenter les données descriptives et financières des principaux programmes d'aide à la philanthropie culturelle au Québec, dont la contribution des paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal, afin d'en dresser un portrait sommaire. Les données couvrent la période pré-pandémique (2015-2016 à 2018-2019) et pandémique (2019-2020 à 2021-2022) afin de mesurer les répercussions de la pandémie sur la philanthropie.

Après un bref rappel historique des politiques publiques d'appui à la philanthropie culturelle au Québec, le rapport dresse un état des lieux concernant la philanthropie dans son ensemble et, plus précisément, la philanthropie culturelle au Québec. Pour ce faire, les données financières des organismes soutenus par le Conseil des arts du Canada (CAC) et le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), et plus particulièrement celles qui touchent le financement privé, sont analysées. Ensuite, la part des dons et des revenus privés des organismes québécois est comparée à celles des organismes canadiens hors Québec.

La troisième partie du rapport présente un sommaire chiffré des principaux programmes, mesures et initiatives qui soutiennent la philanthropie culturelle au Canada, au Québec et à Montréal, alors que la quatrième partie dresse un portrait des principaux défis et perspectives qui se dégagent de l'analyse. La conclusion résume les constats et tendances observées en vue de faciliter les échanges des participants¹ au colloque sur la philanthropie culturelle organisé le 2 décembre 2022 par Culture Montréal, en collaboration avec l'Orchestre Métropolitain et la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal.

1. Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

1. BREF HISTORIQUE DE LA PHILANTHROPIE CULTURELLE AU QUÉBEC

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, l'avènement d'importantes fortunes d'affaires au Québec propulse de grands donateurs sur l'avant-scène : on assiste à la création d'une « véritable bourgeoisie francophone d'affaires² ». Aux initiatives individuelles de ces grandes fortunes suivent rapidement des lois et politiques de soutien à cette nouvelle source de financement d'infrastructures et de services publics. Une loi fédérale de 1917 et une loi québécoise de 1937 encouragent le soutien à la philanthropie, notamment par la création de fondations. Il faudra attendre les années 1950 pour que le gouvernement fédéral reconnaisse pleinement les organismes culturels de bienfaisance en les distinguant des organismes éducatifs.

Dans les années 1960, le Québec adopte le modèle de l'État-providence. Le décideur public devient la source de services sociaux offerts aux citoyens (réduction de la pauvreté, système de santé universel, réseau d'éducation publique, etc.). L'intervention de l'État dans le monde de la culture est visible dès 1961, lorsque Georges-Émile Lapalme devient le premier ministre des Affaires culturelles du Québec.

Ainsi, sur le plan des politiques publiques, le Québec allie d'une part, un libéralisme économique où l'intervention restreinte de l'État laisse une place prépondérante aux individus et d'autre part un système de centralisation étatique, influencé par la tradition française, où l'Église est remplacée par l'État. Comme les sources de revenus des organismes culturels reflètent ces deux influences, on y retrouve une hybridation entre financement public et privé, dans des proportions qui varient entre le Québec et le reste du Canada.

En 2013, un groupe de travail, dirigé par Pierre Bourgie et mandaté par le gouvernement québécois, publie un rapport qui fait date dans le milieu de la philanthropie culturelle. Pour la première fois, un document de recherche met en lumière les possibilités et le potentiel représentés par le don et les fondations comme sources pérennes de financement des organismes culturels.

2. Ferretti, Lucia (2014). *Culture philanthropique : visages et transformations*, Actes du Sommet, Éléments de synthèse et perspectives d'avenir, Québec, Institut Mallet, page 15.

Le rapport Bourgie, c'est quoi ?

Des constats :

- Le don revêt une place prépondérante dans les mécanismes de financement des organismes culturels.
- Les organismes culturels peinent à créer des liens durables avec les donateurs.
- La fiscalité représente un outil très pertinent pour promouvoir le don chez les particuliers, mais elle reste toutefois sous-exploité.

Des propositions :

- Créer des partenariats pour placer la philanthropie au cœur de la vie des organismes culturels et de leurs publics.
- Construire une stratégie à destination des potentiels donateurs pour inciter davantage le premier don et le don majeur en culture.
- Investir dans la jeunesse, la formation et la place de la culture dans la ville pour faire rayonner les arts et la culture dans la société.

En 2013, le rapport Bourgie indique que 80 % des dons en culture proviennent des particuliers. Dès lors, le rôle des politiques publiques en philanthropie culturelle devient primordial. La question est de savoir quels mécanismes mettre au point afin de promouvoir cette source de financement privé. Le prochain chapitre présente l'évolution récente de la philanthropie en général et celle de la philanthropie culturelle.



2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PHILANTHROPIE

a. Panorama de la situation de la philanthropie en général

Tableau 1 – Dons moyens et totaux au Québec et au Canada avant et après la pandémie

	2018		2021	
	Québec	Canada (hors Québec)	Québec	Canada (hors Québec)
Pourcentage de donateurs dans la population	54 %	62 %	55 %	57 %
Don moyen	336 \$	711 \$	381 \$	689 \$

Source : *Épisode, Rapports 2018 et 2021*

Comme l'illustre le Tableau 1, le nombre de Canadiens qui donnent à des organismes de bienfaisance est légèrement plus élevé que le nombre de Québécois. Toutefois, un écart plus important s'observe lorsqu'on s'intéresse aux montants des dons moyens. En 2013, soit l'année du rapport Bourgie, les dons moyens atteignaient 149 \$ au Québec et 390 \$ au Canada³. Quand on compare 2018 et 2021, l'écart entre le Québec et le reste du Canada semble donc s'amenuiser lentement.

De plus, on peut observer que les chiffres, qu'il s'agisse des dons ou de la proportion de donateurs au sein de la population, ont très peu souffert de la pandémie⁴. Contrairement au Canada dans son ensemble, au Québec, le nombre de donateurs et le don moyen ont légèrement augmenté pendant la pandémie. On note aussi que le pourcentage de donateurs reste stable ou diminue alors que le don moyen augmente, ce qui signifie que bien qu'il y ait moins de donateurs, ceux-ci versent des sommes plus grandes.

3. Épisode (2014), *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, Montréal.

4. La pandémie de Covid-19 a commencé en mars 2020 au Canada.

b. Panorama de la situation de la philanthropie culturelle

Après avoir étudié la situation de la philanthropie dans son ensemble, il convient d'analyser la philanthropie culturelle. D'après le dernier rapport d'Épisode⁵, au Québec, 5 % des dons effectués en 2021 l'ont été dans le secteur des arts et de la culture.

Pour avoir un meilleur aperçu de la situation, le programme Mécénat Placements Culture (MPC) est un bon indicateur du nombre d'organismes culturels concernés et des montants alloués au Québec. Comme nous le verrons plus loin, ce programme soutient les organismes récoltant des revenus philanthropiques afin de promouvoir ce type de revenus dans le secteur culturel. Alors que les prochains tableaux dressent le portrait actuel du programme, on trouvera plus loin les données plus anciennes de MPC (voir 3.B). Toutefois, notons que ces données sont partielles, car tous les organismes culturels québécois ne font pas appel à ce programme.

Tableau 2 – Nombre d'organismes ayant bénéficié du programme MPC entre 2015 et 2021 (par discipline)

Disciplines	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total	%
Arts du cirque	0	0	2	0	0	0	2	0,4
Arts numériques	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Arts visuels	6	3	10	5	1	4	29	6,6
Cinéma/vidéo	1	0	0	0	0	0	1	0,2
Danse	9	3	9	1	2	1	25	5,6
Littérature	3	2	5	2	0	1	13	2,9
Musique	25	13	80	20	19	26	183	41,6
Patrimoine et histoire	8	13	26	15	8	9	79	17,9
Secteur pluridisciplinaire	1	1	14	2	3	1	22	5,1
Théâtre	13	17	34	8	8	6	86	19,5
Nouvelles pratiques artistiques	0	1	0	0	0	0	1	0,2
Total	66	53	180	53	41	48	441	100

Source : Ministère de la Culture et des Communications – Données du programme MPC

5. Épisode (2022), *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, Montréal, Épisode.

Le tableau ci-dessus illustre une hausse considérable en 2017-2018, quand le budget a été doublé à 10 millions de dollars pour une seule année, ainsi qu'une baisse des organismes soutenus en 2019-2020, au début de la pandémie. On note également une surreprésentation des organismes de musique par rapport au nombre total d'organismes subventionnés. En effet, sur les 441 subventions accordées depuis ses débuts, 183 ont été versées à un organisme du domaine de la musique, suivi par le théâtre (86) et le patrimoine (79).

Tableau 3 – Subventions allouées par le programme MPC entre 2015 et 2021 (par région)

Régions	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total	%
Abitibi-Témiscamingue	3	1	4	3	0	1	12	2,7
Bas-Saint-Laurent	2	4	4	1	0	3	14	3,1
Capitale-Nationale	8	6	16	6	4	5	45	10,2
Centre-du-Québec	0	0	1	1	0	0	2	0,4
Chaudière-Appalaches	1	1	5	4	1	1	13	2,9
Côte-Nord	1	0	0	0	0	0	1	0,2
Estrie	1	1	8	3	2	1	16	3,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	3	7	3	2	1	18	4,1
Laurentides	1	1	3	1	1	1	8	1,8
Lanaudière	2	1	10	2	4	6	25	5,6
Laval	1	0	0	0	0	1	2	0,4
Mauricie	0	0	4	1	1	1	7	1,5
Montérégie	2	2	12	2	2	3	23	5,2
Montréal	40	32	98	25	23	22	240	54,4
Outaouais	0	1	4	0	0	0	5	1,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	0	4	1	1	2	10	2,2
Total	66	53	180	53	41	48	441	100

Source : Ministère de la Culture et des Communications – Données du programme MPC

Au Tableau 3, on observe que la majorité des organismes subventionnés se situent dans les régions de Montréal (54,4 %) et de la Capitale-Nationale (10,2 %).

Pleins feux sur les arts de la scène

Afin de mieux appréhender les dynamiques actuelles dans le domaine du don, intéressons-nous à un secteur en particulier : celui des arts d'interprétation.

Dans un rapport publié en 2022, Statistique Canada a étudié l'évolution du modèle de financement des organismes canadiens d'art d'interprétation entre 2014 et 2020⁶.

Globalement, il en ressort que les activités de commandites et de collectes de fonds « ont été fortement touchées par les fermetures liées à la pandémie », ce qui a entraîné un déclin de 9,2 % des contributions totales issues du secteur privé⁷.

Toutefois, le rapport souligne que pour les organismes canadiens d'interprétation, les dons des particuliers sont « restés les principaux contributeurs du secteur privé » et que leur valeur a augmenté de façon constante au cours de la même période⁸.

c. La part du financement privé dans les revenus des organismes culturels

Le Tableau 4 présente la part des revenus privés⁹ des organismes culturels du Canada (excluant le Québec) dans leurs revenus totaux. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des organisations artistiques qui sont soutenues au fonctionnement (subventions de base) par le CAC¹⁰. Les données 2021-2022 ne sont présentées qu'à titre indicatif, car elles sont prévisionnelles et ne sont pas incluses dans le calcul du taux de croissance annuel composé¹¹.

6. McMaster, Megan (2022). *Les subventions, les dons, les commandites de sociétés et la collecte de fonds occupent une place de premier plan dans les industries des arts d'interprétation sans but lucratif au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.

7. *Idem*, page 6.

8. *Idem*.

9. Les conseils des arts ne distinguent pas les revenus philanthropiques des revenus privés, ce qui explique pourquoi les tableaux comprennent toutes les sources de revenus privés, y compris les commandites. L'analyse se concentrera sur les dons de particuliers, d'entreprises et de fondations.

10. Il est à noter que la plupart des organismes culturels recensés sont du domaine des arts de la scène.

11. Le taux de croissance annuel composé calcule le taux moyen de croissance en prenant en compte chacune des données entre 2015-2016 et 2020-2021.

Tableau 4 – Revenus de sources privées chez les organismes hors Québec soutenus par une subvention de base du CAC (2015-2021) en millions de dollars¹²

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAC 2015-2021*
Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement	627	632	638	637	636	636	635	–
Dons de particuliers	103,5 M\$	105,3 M\$	105,7 M\$	119,7 M\$	101,6 M\$	101,3 M\$	107,2 M\$	0 %
Dons d'entreprises	10,1 M\$	9,8 M\$	9,4 M\$	9,9 M\$	10,1 M\$	8,6 M\$	11,5 M\$	–3 %
Fondations : subventions et dons	29,2 M\$	33,8 M\$	35,3 M\$	38,3 M\$	39 M\$	30,8 M\$	41,2 M\$	1 %
Total des revenus du secteur privé	252,6 M\$	256,1 M\$	266,8 M\$	274,5 M\$	227,9 M\$	193 M\$	240 M\$	–4 %
Total des revenus (A)	960,5 M\$	996,4 M\$	1 G\$	1 G\$	928,4 M\$	826,6 M\$	1 G\$	–2 %
% des revenus privés dans le total des revenus	26 %	26 %	25 %	25 %	25 %	23 %	24 %	–2 %
Total des dépenses de collecte de fonds	57,6 M\$	55,4 M\$	58,2 M\$	59,3 M\$	47 M\$	40,8 M\$	53,7 M\$	–6 %
Total des dépenses (B)	941,8 M\$	975,8 M\$	1 G\$	1 G\$	906 M\$	730 M\$	1 G\$	–4 %

Source : Conseil des arts du Canada (CADAC)

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

Le tableau 4 illustre comment la pandémie a eu des répercussions importantes sur le total des revenus privés : ceux-ci ont chuté de 4 % en moyenne chaque année pour passer de 252 millions de dollars en 2015-2016 à 193 millions de dollars en 2020-2021. Comme le nombre d'organismes varie d'une année à l'autre, le Tableau 5 présente une moyenne de ces données par organisme soutenu.

12. Il est important de noter que ce tableau ne prend en considération que les organismes culturels recevant une subvention de base du CAC (CAC). Les organismes qui ne sont pas subventionnés au fonctionnement par le CAC ne sont donc pas représentés dans ce tableau.

Tableau 5 – Moyenne des revenus privés des organismes hors Québec soutenus par une subvention de base du CAC (2015-2021)

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAC 2015-2021*
Dons de particuliers	165 673	166 743	165 763	187 953	159 761	159 291	168 948	-1 %
Dons d'entreprises	16 216	15 555	14 831	15 682	15 967	13 630	18 135	-3 %
Fondations : subventions et dons	46 765	53 569	55 402	60 135	61 326	48 551	64 988	1 %
Total des revenus du secteur privé	404 244	405 304	418 277	430 930	358 334	303 473	377 995	-5 %
Total des revenus (A)	1,5 M\$	1,5 M\$	1,6 M\$	1,7 M\$	1,4 M\$	1,2 M\$	1,5 M\$	-3 %
Total des dépenses de collecte de fonds	92 173	87 690	91 296	93 093	74 042	64 298	84 711	-6 %
Total des dépenses (B)	1,5 M\$	1,5 M\$	1,6 M\$	1,6 M\$	1,4 M\$	1,1 M\$	1,5 M\$	-4 %

Source : Conseil des arts du Canada (CADAC)

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

Il est à noter au Tableau 5 que les dons des particuliers ont chuté beaucoup moins que dans les autres secteurs à la suite de la pandémie. Les Tableaux 6 et 7, ci-dessous, effectuent la même analyse pour les organismes culturels du Québec, soutenus par une subvention de base du CAC.

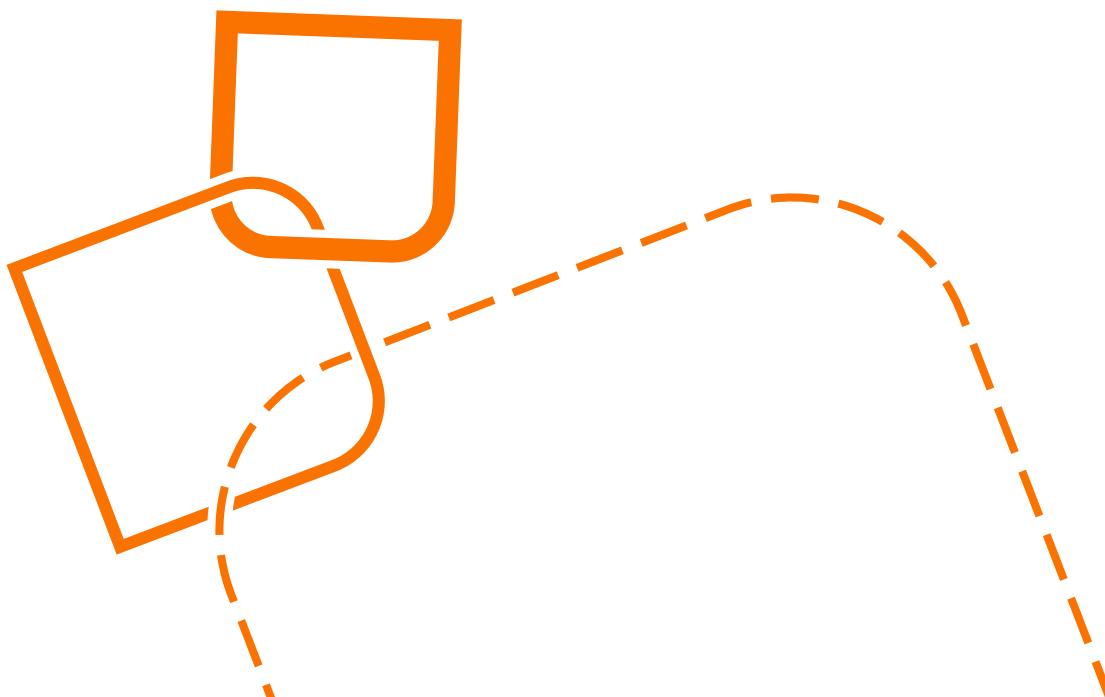


Tableau 6 – Revenus de sources privées des organismes du Québec soutenus par une subvention de base du CAC (2015-2021) en millions de dollars¹³

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAC 2015-2021*
Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement	313	318	327	326	326	324	319	–
Dons de particuliers	22,7 M\$	8,1 M\$	9,8 M\$	9,1 M\$	10 M\$	9,4 M\$	19,7 M\$	–14 %
Dons d'entreprises	1,8 M\$	1,7 M\$	2,1 M\$	2,6 M\$	2 M\$	1,9 M\$	3 M\$	1 %
Fondations : subventions et dons	9,5 M\$	14 M\$	15,8 M\$	14,6 M\$	11,9 M\$	9,5 M\$	12,4 M\$	0 %
Total des revenus du secteur privé	78,5 M\$	68,9 M\$	73 M\$	74,8 M\$	56,3 M\$	44,1 M\$	73,2 M\$	–9 %
Total des revenus (A)	388,7 M\$	412,9 M\$	430 M\$	471,8 M\$	419 M\$	413,6 M\$	468 M\$	1 %
% des revenus privés dans le total des revenus	20 %	17 %	17 %	16 %	13 %	11 %	16 %	–10 %
Total des dépenses de collecte de fonds	8,1 M\$	8,2 M\$	9,7 M\$	10,1 M\$	7,5 M\$	12,3 M\$	10,3 M\$	7 %
Total des dépenses (B)	366,9 M\$	391,9 M\$	430,7 M\$	452,9 M\$	397,3 M\$	365,6 M\$	469,6 M\$	0 %

Source : Conseil des arts du Canada (CADAC)

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

En comparant les Tableaux 6 et 4, on peut constater dans quelle mesure la part que représentent les revenus privés dans le total des revenus demeure plus importante chez les organismes culturels du reste du Canada (environ 25 %) qu'au Québec (environ 15 %) et, surtout, dans quelle mesure la tendance du financement privé au Québec est à la baisse (–9 %), contrairement au reste du Canada qui connaît une certaine stabilité (–4 %).

13. Il est important de noter que ce tableau ne prend en considération que les organismes culturels québécois soutenus par une subvention de base du CAC. Les organismes qui ne sont pas subventionnés au fonctionnement par le CAC ne sont donc pas représentés dans ce tableau.

Tableau 7 – Moyenne des revenus privés des organismes du Québec soutenus par une subvention de base du CAC (2015-2021)

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAC 2015-2021*
Dons de particuliers	72 761	25 755	30 253	28 126	30 729	29 256	61 820	-14 %
Dons d'entreprises	6 041	5 421	6 656	8 256	6 151	6 055	9 504	0 %
Fondations : subventions et dons	30 386	44 105	48 435	44 851	36 774	29 525	38 937	0 %
Total des revenus du secteur privé	251 045	216 956	223 389	229 650	172 974	136 224	229 570	-10 %
Total des revenus (A)	1,2 M\$	1,2 M\$	1,3 M\$	1,4 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$	1,4 M\$	0 %
Total des dépenses de collecte de fonds	25 952	26 056	29 673	30 999	23 092	37 992	32 572	7 %
Total des dépenses (B)	1,1 M\$	1,2 M\$	1,3 M\$	1,3 M\$	1,2 M\$	1,1 M\$	1,4 M\$	-1 %

Source : Conseil des arts du Canada (CADAC)

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

La comparaison entre les revenus de source privée des organismes culturels soutenus par le CAC au Québec et hors Québec met en évidence un élément prépondérant : les montants des dons, au total et en moyenne par organisme, sont bien inférieurs au Québec que dans le reste du pays (voir Tableaux 5 et 7). Par contre, si on ne tient pas compte du niveau exceptionnel de 2015-2016 et des prévisions 2021-2022, les dons des particuliers sont stables, autant chez les organismes québécois que les organismes canadiens hors Québec (-1%).

Maintenant, il est intéressant de comparer ces données avec celles fournies par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), car celui-ci soutient plus d'organismes à la mission que ceux soutenus par des subventions de base du CAC au Québec.

Tableau 8 – Revenus de source privée chez les organismes soutenus à la mission par le CALQ (2015-2021) en millions de dollars ¹⁴

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TCAC 2015-2021*
Nombre d'organismes soutenus à la mission	525	501	464	451	436	408	–
Dons (individus, fondations, corporations)	12,1 M\$	14,3 M\$	17,1 M\$	16,3 M\$	18,6 M\$	15,7 M\$	4 %
Commandites en argent	13,6 M\$	14,1 M\$	13,5 M\$	14 M\$	12,3 M\$	8,7 M\$	–7 %
Échanges et commandites de services comptabilisés	15,4 M\$	15,1 M\$	13,9 M\$	17,2 M\$	11,5 M\$	6,4 M\$	–14 %
Fondation apparentée et fonds de dotation	6,9 M\$	7,8 M\$	8 M\$	8,7 M\$	5,8 M\$	5,7 M\$	–3 %
Activités-bénéfice (encans, galas, tirages, etc.)	7,7 M\$	9,6 M\$	8,7 M\$	10,8 M\$	6 M\$	4,3 M\$	–9 %
Autres revenus privés	4 M\$	3,2 M\$	3,7 M\$	3,7 M\$	4,3 M\$	3 M\$	–5 %
Sous-total du financement privé	59,9 M\$	64,3 M\$	65,1 M\$	71 M\$	58,7 M\$	44 M\$	–5 %
Somme de revenus totaux	435,2 M\$	458,5 M\$	495,2 M\$	526,9 M\$	483,6 M\$	403,3 M\$	–1 %

Source : Conseil des arts et des lettres du Québec

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

Les revenus de sources privées des organismes soutenus à la mission par le CALQ ont été durement touchés par la pandémie, comme on peut le constater quand on compare les résultats de 2020-2021 à ceux des années précédentes. Alors que l'inflation annuelle a été en moyenne de 1,97 % entre 2015 et 2021, les revenus privés ont diminué de 5 % en moyenne chaque année ; le seul secteur en croissance a été celui des dons des individus, fondations et corporations, mais le montant atteint en 2020-2021 a été inférieur aux trois années précédant la pandémie. Mis à part les dons qui ont connu une certaine stabilité, les autres sources de financement privé ont décru depuis la pandémie. Toutefois, les revenus provenant de fondations apparentées et des fonds de dotation sont ceux qui ont baissé le moins en moyenne.

Étant donné que le nombre d'organismes soutenus a varié sur la période visée, le prochain tableau indique les revenus moyens par organisme.

14. La majorité des organismes soutenus à la mission par le Conseil des arts et des lettres du Québec sont recensés, sauf pour l'année 2020-2021 où 95 % d'entre eux sont comptabilisés.

Tableau 9 – Revenus moyens de sources privées chez les organismes soutenus à la mission par le CALQ (2015-2021)

Financement privé par organisme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TCAC 2015-2021*
Dons (individus, fondations, corporations)	23 188	28 576	36 896	36 348	42 840	38 640	9 %
Commandites en argent	25 922	28 275	29 110	31 211	28 362	21 380	-3 %
Échanges et commandites de services comptabilisés	29 503	30 333	30 122	38 262	26 472	15 742	-10 %
Fondation apparentée et fonds de dotation	13 152	15 607	17 251	19 455	13 379	14 166	1 %
Activités-bénéfice (encans, galas, tirages, etc.)	14 815	19 179	18 908	23 974	13 831	10 629	-5 %
Autres revenus privés	7 661	6 400	8 126	8 207	9 905	7 473	0 %
Sous-total du financement privé	114 241	128 370	140 414	157 458	134 789	108 031	-1 %
Somme de revenus totaux	829 064	915 242	1 M\$	1,1 M\$	1,1 M\$	988 509	3 %

Source : Conseil des arts et des lettres du Québec

Entre 2015 et 2021, l'inflation a été de 12,4 % selon la Banque du Canada

* Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé, soit l'évolution des revenus au cours des années

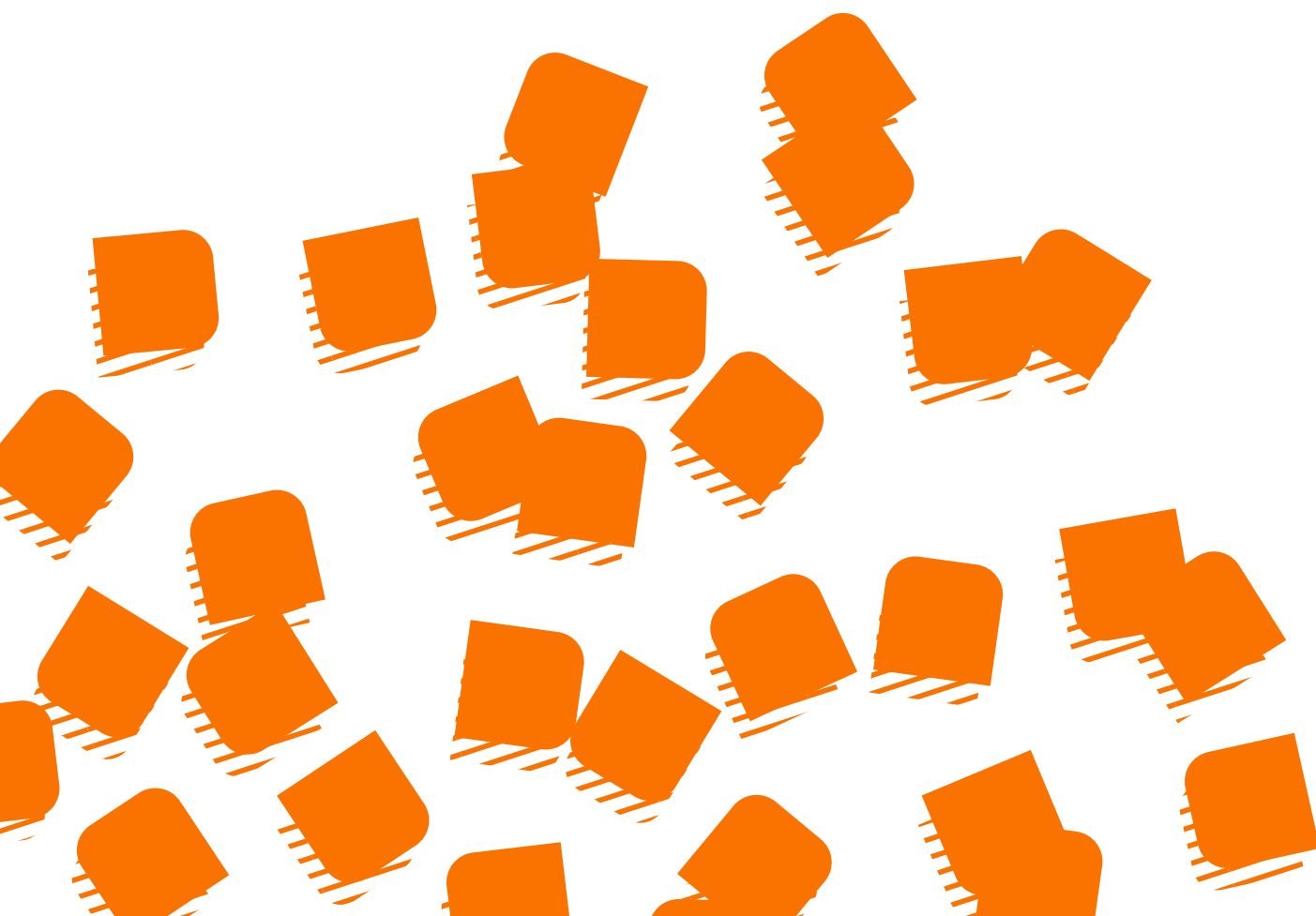
Sauf pour les dons, et dans une moindre mesure les fondations, toutes les autres sources de revenus ont diminué en moyenne en 2020-2021 par rapport aux sommets atteints avant la pandémie. Les échanges de services et les activités-bénéfice sont les secteurs en nette décroissance, en raison notamment de la baisse d'activité pendant la pandémie. Les revenus provenant de dons en 2020-2021 sont supérieurs à la période 2015-2019, mais inférieurs au montant atteint en 2019-2020, ce qui démontre que la pandémie a aussi eu un effet sur les dons, qui sont devenus la principale source de revenus privés. Les revenus de fondations apparentées et de fonds de dotation sont légèrement en hausse, comparativement à 2015-2016, mais ils restent sous les sommets atteints avant la pandémie. Les revenus totaux moyens ont également diminué en 2020-2021 par rapport aux sommets pré-pandémiques, mais leur taux de croissance annuel moyen (3 %) est supérieur à l'inflation (1,97 %) sur la période visée.

Combien rapporte un dollar dépensé en collecte de fonds au Québec et dans le reste du Canada ?

D'après les données des Tableaux 4 et 6, on peut connaître le taux multiplicateur (ou le taux de rendement) d'un dollar dépensé en collecte de fonds.

Au Canada (excluant le Québec), entre 2015 et 2021, les organismes culturels ont dépensé en moyenne 502 592 \$ pour générer des revenus privés de 2 320 562 \$, ce qui signifie que chaque dollar dépensé a rapporté environ 5 \$.

Au Québec, entre 2015 et 2021, les organismes culturels ont dépensé en moyenne 173 764 \$ pour générer des revenus privés de 1 230 239 \$, ce qui équivaut à dire que chaque dollar dépensé a rapporté environ 7 \$.

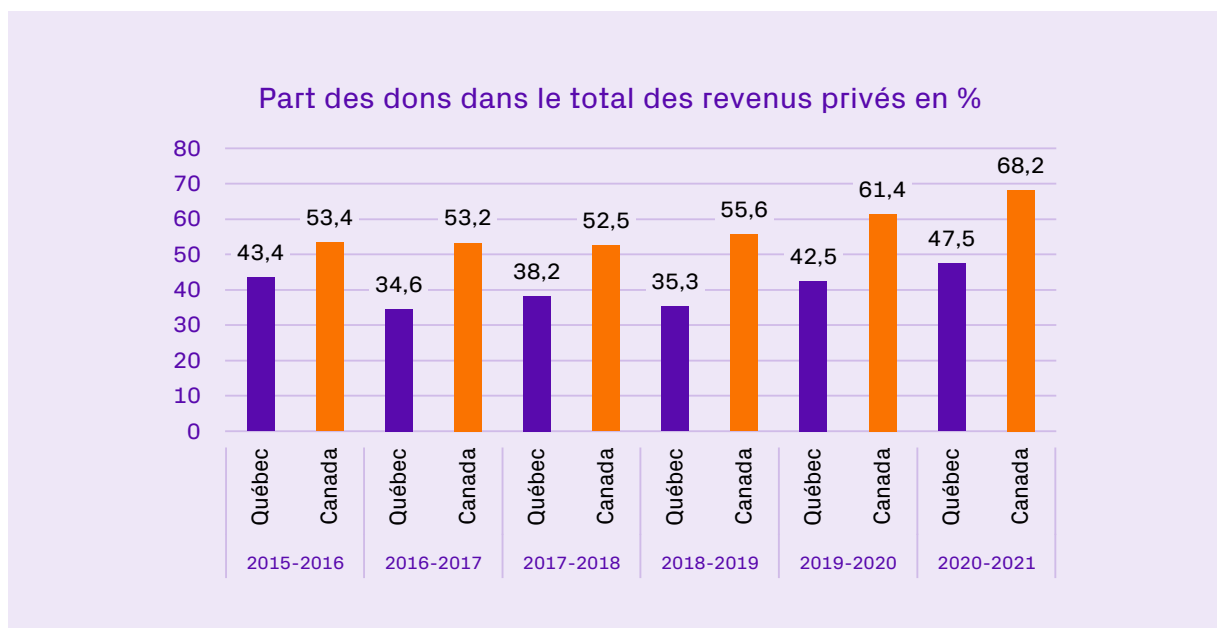


d. La part des dons dans les revenus des organismes culturels

Comme le montre le Tableau 10, chez les organismes québécois soutenus par une subvention de base du CAC, le total des dons a représenté 36 % des revenus de source privée en 2020-2021, une part qui est en croissance par rapport aux années précédentes. Les dons représentent aussi 4 % des revenus totaux des organismes.

Selon les données fournies par le CAC, on note une différence entre la part que représentent les dons dans les revenus privés des organismes québécois (43,4 % en 2015-2016) comparativement à la moyenne canadienne hors Québec (53,4 % en 2015-2016). Toutefois, on note une tendance constante à la hausse pour les organismes québécois (43,4 % en 2015-2016 à 47,5 % en 2020-2021), mais moins forte que celle observée au Canada, comme l'illustre le Tableau 10.

Tableau 10 – Part des dons dans les revenus des organismes culturels soutenus par le CAC



Source : CAC (CADAC)

Après avoir effectué un panorama de la philanthropie culturelle au Québec et au Canada, cet état des lieux se penche maintenant sur les politiques publiques au Canada, au Québec et à Montréal, qui ont pour objectif d'encourager la philanthropie en culture.

3. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'AIDE À LA PHILANTHROPIE CULTURELLE

a. Les politiques culturelles canadiennes

À partir des années 1950, des rapports publiés au Canada ont mis en avant la fragilité économique et financière des organismes à but non-lucratif (OBNL) artistiques. Même si la création des conseils des arts et des ministères de la Culture a répondu en partie au problème de financement, les programmes mis en place ont reconnu que les organismes artistiques devaient aussi être soutenus par leur communauté, entre autres par des revenus privés. Si plusieurs grands organismes canadiens ont créé des fondations pour susciter des dons donnant accès à des crédits d'impôt, ce n'est qu'en 1999 que le gouvernement canadien met en place un programme d'incitatifs, alors que le gouvernement québécois le fera en 2005. Cela illustre le retard accusé par les gouvernements dans la reconnaissance de la culture comme un secteur de bienfaisance à part entière.

Pourquoi un programme d'incitatifs?

En appuyant les fonds de dotation, les pouvoirs publics visent un accroissement de la diversification des sources de revenus des organismes culturels reposant sur deux mécanismes complémentaires :

- Un avantage fiscal pour les donateurs : jusqu'à 35 % du don en fonction du revenu imposable au Québec et au Canada
- La croissance des dons appariés par des subventions qui bénéficient ensemble de l'effet cumulatif des intérêts composés : les fonds versés et les revenus générés dans une fondation sont non imposables, ils croissent à perpétuité et 5 % du total peut être retiré chaque année

Inciatifs aux fonds de dotation du Patrimoine canadien

En 1999, le ministère du Patrimoine canadien crée le programme Inciatifs aux fonds de dotation. L'objectif est clair :

« Créer un climat qui encourage les donateurs privés à contribuer aux fonds de dotation des organismes artistiques professionnels à but non lucratif afin que ces derniers puissent compter à l'avenir sur de nouvelles sources de financement¹⁵. »

Le but du gouvernement fédéral est de soutenir par appariement les collectes de fonds afin que les organismes culturels en fassent, *in fine*, des sources pérennes de financement. Concrètement, les sommes récoltées sont appariées par ce programme et versées dans un fonds à perpétuité qui génère annuellement des revenus stables et diversifiés.

→ Qui est concerné?

Pour pouvoir jouir de ce programme fédéral, les organismes culturels doivent être enregistrés comme organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Il en va de même pour les fondations auxquelles les organismes sont associés. Parmi les critères d'admissibilité, l'organisme demandeur doit, entre autres, exister depuis au moins trois ans, justifier d'une activité prenant place dans le milieu des arts et de la culture ainsi que témoigner d'un « niveau de santé financière » fondé sur une diversification des revenus¹⁶.

Enfin, toute demande peut être comprise entre 5 000 \$ et 2 000 000 \$, excepté pour les organismes subventionnés dont la somme des montants versés en appariement ne peut dépasser 10 000 000 \$ à vie.

→ Les chiffres du programme Inciatifs aux fonds de dotation

D'après les dernières études effectuées sur le sujet, le programme Inciatifs aux fonds de dotation a permis de développer une véritable culture philanthropique chez les organismes culturels canadiens. Depuis 2001, plus de 780 millions de dollars ont été investis dans 104 fondations de bienfaisance, ce qui a contribué à l'amélioration de la santé financière de 290 organismes artistiques canadiens¹⁷.

15. Les objectifs du programme peuvent être consultés sur <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-investissement-culture/inciatifs-dotations/lignes-directrices.html#a2>.

16. La liste exhaustive des critères se trouve sur <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-investissement-culture/inciatifs-dotations/lignes-directrices.html#a2>.

17. *Idem*.

Toutefois en 2020, 11 grands organismes présentent au Comité permanent des finances un mémoire soulignant certaines limites du programme¹⁸. Étant donné que la contrepartie octroyée aux organismes dépend du nombre de demandeurs, du budget disponible et du montant demandé, « les pourcentages de contrepartie ont parfois diminué de façon significative pour atteindre 66 % [en 2017]¹⁹ ». Les auteurs soulignent qu'avant 2017, seules 6 des 16 années d'existence du programme ont vu une contrepartie de 100 % offerte aux organismes culturels. De plus, le nombre d'organismes demandeurs ayant augmenté (passant de 52 en 2010 à 123 en 2017), le groupe demande une augmentation du budget du programme de 19 millions de dollars à 26,5 millions de dollars pour rétablir une contrepartie de 100 %.

Enfin, vu le succès du programme, le groupe note que ses limites financières pénalisent surtout les plus petits organismes, qui ont peu de ressources humaines à affecter à une source déclinante d'appariement et qui préfèrent souvent affecter les sommes recueillies à leur financement annuel²⁰.

b. Les politiques culturelles québécoises

Le gouvernement provincial a également mis en place des politiques en faveur du développement de la philanthropie comme une source de financement stable et diversifié pour les organismes culturels. Trois mesures en particulier seront évoquées ici : le programme MPC, le premier don important en culture et le don majeur en culture.

→ Mécénat Placements Culture

Sur le même modèle d'appariement que celui proposé par le Patrimoine canadien, le Québec met en place au début des années 2000 le programme MPC.

Mécénat Placements Culture, un programme en évolution depuis sa création.

L'histoire du programme MPC débute en 2003-2004, lorsque le ministère de la Culture et des Communications entame une série de consultations en vue de diversifier les sources de revenus des organismes culturels. Il ressort clairement de ce processus que l'État ne saurait être le seul soutien financier des arts et de la culture. Comme le souligne Gérald Grandmont dans ses travaux, afin de « maintenir la densité de création au Québec, l'État ne pourra suffire seul et il faut pouvoir compter aussi bien sur une croissance de la consommation des ménages que sur le mécénat²¹ ».

18. Mémoire du Comité permanent des finances en prévision du budget de 2020 (2019). *Améliorer la croissance économique et l'engagement des donateurs par le biais du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du Patrimoine canadien – Volet Incitatifs aux fonds de dotation*.

19. *Idem*.

20. Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*. Conseil des arts de Montréal, page 17.

21. Grandmont, Gérald (2016). *La culture, un capital à faire fructifier : regards sur l'action publique*, Montréal, Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux, page 125.

Ainsi, en 2005, le gouvernement annonce la création d'un programme de soutien au financement privé de la culture : MPC. L'objectif de ce dernier est « d'assurer l'autonomie et la sécurité financière des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications » en « stimul[ant] la création de fonds permanents » et en « encourage[ant] le développement et l'habitude de réaliser des collectes de fonds²² ». Ce programme connaît un succès immédiat : 20 jours après son lancement, les 5 millions de dollars alloués sont déjà engagés²³.

En 2013-2014, la publication du rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle (rapport Bourgie) soulève plusieurs points concernant le programme MPC. Ainsi, le Groupe de travail met en évidence l'importance de pérenniser et de bonifier le programme à 10 millions de dollars ainsi que de donner accès plus rapidement aux fonds accumulés²⁴.

À son origine, le programme comprenait trois volets principaux : un volet permettant la création de fonds de dotation temporaires (entre 2 et 10 ans selon la taille de l'organisation), un autre permettant la création de fonds de dotation à perpétuité et un dernier soutenant le financement des tournées à l'étranger. Toutefois, le rapport souligne certaines limites : les organismes sont peu outillés pour profiter du potentiel de la philanthropie culturelle et la mise en place d'un organisme nommé Partenaires contribuerait à l'accompagnement, au maillage et à la promotion des microdons ; les grands donateurs ne bénéficient pas d'un crédit d'impôt, comparativement aux premiers donateurs en culture ; l'art pourrait être plus présent dans les villes du Québec et l'histoire de l'art n'est pas enseignée dans le réseau public d'éducation.

En 2017, un an après qu'il a été rapatrié du CALQ au ministère de la Culture et des Communications, le programme est profondément modifié de manière à favoriser principalement le financement à perpétuité des organismes culturels.

Le saviez-vous ? La consommation du tabac finance la culture !

En 2014, le gouvernement québécois a pérennisé le financement du programme MPC en prélevant annuellement 5 millions de dollars sur les revenus de la taxe appliquée aux produits du tabac²⁵.

22. Objectifs du programme à retrouver à <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/mecenat-culture/programme-mecenat-placements-culture>.

23. Rapport du ministère de la Culture et des Communications (2018). *MPC, Rapport d'évaluation*, page 7.

24. Groupe de travail sur la philanthropie culturelle (2013) *Vivement pour une culture philanthropique au Québec!* (rapport Bourgie), Québec, Gouvernement du Québec.

25. Article 22.15 de la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, RLRQ c M-17.1.

Le programme MPC depuis 2017

L'année 2017 a été une année de changements importants pour le programme. Ces changements interviennent après une évaluation du programme effectuée la même année²⁶. Le principal problème identifié est celui des listes d'attente découlant du succès du programme, qui est plafonné à 5 millions de dollars; de plus, le rapport d'évaluation souligne que « moins de 20 % des organismes soutenus au cours de la période couverte par l'évaluation [2005-2006 à 2016-2017] ont choisi de céder leurs fonds à perpétuité²⁷ ». En outre, « 30 % [veulent] retirer leur capital à l'échéance de leur fonds²⁸ » (entre deux et dix ans à l'époque).

C'est pourquoi le programme a été remanié en 2017 et réorganisé en trois volets²⁹ :

	Objectifs visés
Volet A Régulier	Stimule la création de fonds capitalisés à perpétuité dans une fondation associée. Ces fonds sont composés des revenus des organismes provenant de collectes de fonds et des sommes affectées par leur conseil d'administration, auxquels s'ajoute la subvention versée par le programme. Le montant cédé à la fondation associée par l'organisme peut être récupéré au dixième anniversaire du versement de la subvention; cependant, la subvention est cédée à perpétuité.
Volet B Collectes de fonds d'un regroupement d'organismes	Encourage la réalisation de collectes de fonds collectives et la création de fonds cédés et investis au profit des regroupements. Cette nouveauté permet notamment à des organismes d'une même région de se mobiliser pour unir leurs forces. Le traitement des montants recueillis et de la subvention est identique à celui du volet A.
Volet C Développement du mécénat	Incitatif à la réalisation des premières collectes de fonds. Il vise donc à développer l'habitude de réaliser des collectes de fonds annuelles chez les organismes qui n'ont jamais fait ce type de démarche, sans pour autant perdre de vue la création de fonds perpétuels. Les dons recueillis n'ont pas à être confiés à une fondation associée, mais sont utilisés par l'organisme pour ses activités de fonctionnement. Cependant, la subvention est cédée à perpétuité à la fondation associée.

26. Tableau provenant du rapport du ministère de la Culture et des Communications (2018) *MPC, Rapport d'évaluation*.

27. *Idem* page 6.

28. *Idem*.

29. Ce tableau provient du site <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/mecenat-culture/programme-mecenat-placements-culture>.

Comme le souligne le rapport de Wendy Reid (professeure honoraire à HEC Montréal) pour le Conseil des arts de Montréal, les changements effectués en 2017-2018 ont eu des répercussions sur le nombre d'organismes demandeurs :

« Alors que la valeur totale des subventions versées en 2018 s'avère élevée, le nombre d'organisations ayant participé au programme MPC a, quant à lui, chuté de façon significative. Cette diminution s'explique peut-être par l'annonce des changements apportés au programme à partir de 2017³⁰. »

Les chiffres du programme MPC

D'après le rapport du ministère de la Culture et des Communications publié en 2018, les données cumulées depuis 2005-2006 sont les suivantes :

- 762 demandes d'aide financière ont été soumises.
- 351 organismes ont été soutenus, certains sur plusieurs années.
- 690 subventions ont été accordées pour un total de 65 168 000 \$ (moyenne de 94 447 \$).
- 72 demandes (762-690 = 72) étaient sur la liste d'attente en 2016-2017, ce qui représente plus d'une année d'attente.
- Avec les changements survenus en 2017, la liste d'attente a été remplacée par un pourcentage d'appariement inférieur, calculé en fonction de la taille de l'organisme et de sa région.

Le Tableau 11 montre que la majorité des organismes soutenus proviennent de la région de Montréal (47,4 %) suivie par la Capitale-Nationale, qui représente 14 % des organismes soutenus. Des données plus récentes sont présentées au Tableau 3. Notons qu'une majorité des organismes ont fait appel au programme 2 fois ou plus sur 11 ans.

30. Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*. Conseil des arts de Montréal, page 19.

Tableau 11 – Nombre d’organismes soutenus par le MPC par région, selon la fréquence de participation, la subvention totale obtenue et la discipline, 2005-2006 à 2016-2017³¹

Nombre d’organismes	Région			Total
	Autres régions	Capitale-Nationale	Montréal	
Participation				
1	72	16	75	163
2	34	17	50	101
3	16	5	22	43
4	10	7	13	30
5 et plus	3	4	7	14
Montant total des subventions obtenues				
0 \$ à 49 999 \$	40	23	58	121
50 000 \$ à 99 999 \$	24	5	28	57
100 000 \$ à 149 999 \$	13	3	19	35
150 000 \$ à 199 999 \$	10	1	21	32
200 000 \$ à 249 999 \$	11	3	8	22
250 000 \$ à 499 999 \$	23	7	17	47
500 000 \$ et plus	14	7	16	37
Discipline				
Musique	40	12	55	107
Théâtre	8	11	42	61
Histoire et patrimoine	32	10	10	52
Arts visuels	10	3	21	34
Danse	4	3	12	19
Pluridisciplinaire	16	0	0	16
Littérature	7	2	5	14
Arts	6	2	2	10
Archives	6	2	1	9
Métiers d’art	1	2	4	7
Cinéma et vidéo	1	0	5	6
Autres	4	2	10	16
Total	135	49	167	351

31. Rapport du ministère de la Culture et des Communications (2018) MPC, Rapport d’évaluation, page 15.

Comme le montre le tableau suivant, la région de Montréal a reçu 30 des 65 millions de dollars alloués et, celle de la Capitale-Nationale, 9,5 millions de dollars :

Tableau 12 – Total des subventions versées annuellement par le MPC selon le type de région, 2005-2006 à 2016-2017³²

Année du versement*	Type de région					Total
	Montréal	Capitale-Nationale	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées	
2005-2006	2 962 k\$	421 k\$	560 k\$	300 k\$	825 k\$	5 068 k\$
2006-2007	2 751 k\$	893 k\$	1 163 k\$	270 k\$	1 370 k\$	6 447 k\$
2007-2008	3 786 k\$	701 k\$	1 236 k\$	963 k\$	1 833 k\$	8 519 k\$
2008-2009	3 639 k\$	1 294 k\$	2 051 k\$	250 k\$	1 342 k\$	8 576 k\$
2009-2010	2 323 k\$	1 017 k\$	1 017 k\$	610 k\$	1 005 k\$	5 972 k\$
2010-2011	1 770 k\$	317 k\$	1 571 k\$	788 k\$	1 054 k\$	5 500 k\$
2011-2012	2 376 k\$	874 k\$	847 k\$	211 k\$	879 k\$	5 186 k\$
2013-2014	2 971 k\$	1 202 k\$	684 k\$	148 k\$	151 k\$	5 157 k\$
2014-2015	–	250 k\$	–	–	–	250 k\$
2015-2016	2 359 k\$	761 k\$	357 k\$	98 k\$	1 123 k\$	4 698 k\$
2016-2017	5 383 k\$	1 781 k\$	1 343 k\$	328 k\$	959 k\$	9 795 k\$
Total	30 318 k\$	9 512 k\$	10 829 k\$	3 967 k\$	10 542 k\$	65 168 k\$

* Il est à noter, d'une part, qu'aucune demande n'a été déposée au programme en 2012-2013, puisqu'une révision était en cours à la suite de la publication du rapport Bourgie et, d'autre part, que le programme n'a pas obtenu d'enveloppe budgétaire en 2014-2015.

32. Rapport du ministère de la Culture et des Communications (2018) MPC, Rapport d'évaluation, page 16.

Quel avenir pour le programme MPC?

Dix-sept ans plus tard, le programme s'est adapté pour coller de plus près à son objectif de favoriser les fonds de dotation à perpétuité.

Toutefois, le programme semble avoir été victime de son succès; à la suite des modifications, le nombre d'organismes soutenus a chuté, mais les montants demandés sont en progression, comme l'indique l'augmentation des dons au Tableau 9; de plus, l'augmentation exceptionnelle à 10 millions de dollars en 2016-2017 montre que le potentiel de croissance des revenus privés existe chez les organismes culturels québécois, alors que le plafonnement du budget à 5 millions de dollars et le changement dans le mode d'attribution ont entraîné un montant d'appariement à la baisse.

→ Le premier don et le don majeur en culture

Une des constatations émises par le rapport Bourgie évoqué précédemment repose sur le besoin de créer un lien pérenne entre le donateur et l'organisme culturel. Dans ce processus, le premier don est le geste à soutenir pour initier une relation à long terme entre un donateur et un organisme culturel, alors que le don majeur vient marquer un apport substantiel (plus de 250 000 \$) d'un donateur.

Pour répondre à cet enjeu, le rapport Bourgie proposait la création de deux crédits d'impôts supplémentaires, dont un spécifiquement pour un donateur qui effectuerait son premier don. C'est ainsi qu'en 2013, un crédit d'impôt a été octroyé pour un premier don important en culture.

Les caractéristiques du premier don important en culture

Revenu Québec définit le premier don important en culture comme étant un don en argent compris entre 5 000 \$ et 25 000 \$ effectué depuis 2013 par un particulier³³.

Afin de promouvoir ces premiers dons aux organismes culturels, Revenu Québec octroie à ceux-ci un crédit d'impôt supplémentaire de 25 %, en plus de la déduction usuelle des dons.

L'avantage fiscal du don

En choisissant de mettre en place cette mesure, le gouvernement du Québec met l'accent sur les avantages fiscaux offerts aux donateurs. Comme le souligne un rapport publié en 2018 de la Fondation Rideau Hall en collaboration avec Imagine Canada, 26 % des Canadiens nomment le crédit d'impôt comme une des raisons de leur don³⁴.

33. Définition provenant de <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/organismes-de-bienfaisance-enregistres-et-autres-donataires-associations-de-sport-amateur-enregistrees-et-organisations-journalistiques-enregistrees/recus-officiels/don-important-en-culture-et-don-de-mecenat-culturel/>.

34. Lasby, David et Cathy Barr (2018). *30 ans de dons au Canada. Les habitudes de dons des Canadiens : qui sont les donateurs, comment procèdent-ils et quelles sont les raisons qui les incitent à donner?* Toronto, Fondation Rideau Hall et Imagine Canada.

Toutefois, comme le souligne le rapport de Wendy Reid pour le Conseil des arts de Montréal, le crédit d'impôt supplémentaire est un mécanisme nécessaire, mais pas suffisant pour l'établissement d'une « relation à plus long terme avec le donateur³⁵ ».

Les effets de l'avantage fiscal sur les premiers dons en culture

Les données de Revenu Québec mettent en lumière une augmentation du nombre de donateurs ayant eu recours au programme du premier don important en culture : de 62 à 177 entre 2013 et 2018³⁶; le succès du crédit d'impôt a contribué à sa pérennisation en 2022; il en a été de même pour le don majeur.

Enfin, une initiative de Mécénat Musica³⁷ cumule les crédits d'impôt réguliers pour les dons, les avantages des premiers dons et des dons majeurs de mécènes ainsi que le mécanisme d'appariement de MPC³⁸. La pertinence de ce programme réside dans le fait de permettre aux petits organismes de « constituer un fonds assez important pour générer un revenu appréciable par rapport à leur budget, et ce grâce à un nombre relativement modeste de grands donateurs ponctuels³⁹ ».

En plus du premier don important en culture, du don majeur et du programme MPC, Compétence Culture représente un levier de premier plan dans l'expertise et la formation en philanthropie pour le milieu culturel. De plus, le programme d'aide Emploi-Québec permet aux organismes culturels de couvrir une partie des salaires de leurs employés, entre autres en philanthropie.

35. Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*. Conseil des arts de Montréal, page 20.

36. *Idem*, page 22.

37. Malgré son nom, le programme est ouvert à toutes les formes d'art.

38. Reid, Wendy (2022). « La capitalisation en philanthropie dans le secteur des arts : politiques culturelles et entrepreneuriat privé au Québec » dans Alalouf-Hall D., Bergeron C., Fontan J-M. (dir.) (2022) *État des lieux sur la philanthropie subventionnaire québécoise*, Québec, Presse de l'Université du Québec.

39. *Idem*, page 8.

c. Les politiques culturelles montréalaises

Les gouvernements fédéral et provincial ne sont pas les seuls à mettre en place des mesures de soutien au financement privé de la culture. Le Conseil des arts de Montréal (CAM) a créé de nombreuses initiatives pour dynamiser cette pratique auprès des organismes culturels, réalisant ainsi l'un des objectifs du rapport Bourgie.

→ Conversations philanthropiques en culture

Depuis 2018, le CAM a soutenu un partenariat avec l'organisme Conversations philanthropiques en culture (CPC) afin de partager des expertises et des pratiques « au sujet des bonnes pratiques et des défis propres à la philanthropie⁴⁰ ».

À titre d'exemple, des ateliers de co-développement en philanthropie culturelle sont organisés. Ces ateliers mensuels, ces ateliers amènent les participants à présenter des problématiques vécues afin de profiter de l'expérience des pairs présents. La construction de cet espace d'échange permet la création d'un maillage entre les difficultés rencontrées et les solutions mises en place.

→ Midis philanthropie

Sur le même principe, les Midis philanthropie donnent rendez-vous à tous les organismes soutenus par le CAM lors d'événements automnaux depuis 2016. Sous forme de tables rondes, d'ateliers pratiques ou de conférences, ces événements abordent des thématiques telles que le rôle du conseil d'administration dans la collecte de fonds, les fonds de dotation ou encore l'utilisation de banques de données.

→ Parrainage fiscal

Tous les organismes à but non lucratif (OBNL) ne possèdent pas forcément le statut d'organisme de bienfaisance. Toutefois, ce statut reste indispensable pour que l'organisme puisse envoyer des reçus d'impôt à ses donateurs. Comme mentionné plus haut, l'incitatif fiscal représente une source importante de motivation pour les donateurs. Son absence constitue donc un désavantage pour les organismes concernés.

Le Parrainage fiscal est un volet du programme général de subvention du CAM. Cette mesure temporaire et transitoire permet aux organismes qui répondent aux critères de diversifier leurs sources de financement. Les organismes soutenus au Parrainage fiscal ont l'autorisation de mettre en place une stratégie de collecte de fonds dans le cadre d'une entente de gestion de Parrainage fiscal à titre de mandataire du CAM. Dans le cadre de

40. Objectif provenant de <https://www.artsmontreal.org/developpez-activites-philanthropiques/>.

cette entente, le CAM s'engage à verser une subvention plus importante, à condition que les collectes de fonds génèrent de nouveaux revenus. De plus, le CAM est le seul habilité à recevoir des dons et à envoyer des reçus d'impôt.

D'après les données que le CAM a compilées, près de 80 organismes montréalais ont pu bénéficier de ce programme entre 2018 et 2022, pour des montants allant de quelques centaines de dollars à plusieurs centaines de milliers de dollars. Grâce aux efforts des organismes soutenus au Parrainage fiscal entre 2018 et 2022, les subventions de ce programme représentent en moyenne 450 000 \$ par an.

→ Stages en philanthropie culturelle

De plus, le Conseil des arts de Montréal soutient le développement professionnel des gestionnaires en philanthropie dans le secteur artistique. En collaboration avec la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, HEC Montréal et la Caisse de la culture Desjardins, le CAM répond à l'un des enjeux identifiés dans le rapport Bourgie en 2013 et dans le rapport de Wendy Reid en 2020 : « former la relève des professionnels du milieu artistique à la philanthropie pour assurer son développement et l'intégration d'une culture philanthropique au sein des organismes⁴¹ ».

Les organismes répondant aux critères du CAM (notamment celui de posséder une structure déjà orientée vers la recherche de revenus privés) et pouvant encadrer un étudiant dans leur équipe pourront se voir attribuer une subvention qui servira à rémunérer celui-ci sur une durée de 4 à 6 mois. Ils pourront par ailleurs bénéficier d'un forfait d'accueil et d'un budget d'accompagnement tout au long du mandat du stagiaire⁴².

Depuis la création du programme en 2017, 24 organismes ont pu accueillir dans leur équipe un stagiaire qui a contribué au développement philanthropique et qui a appris les pratiques de gestion philanthropique au sein d'un organisme.

41. Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*. Montréal, Conseil des arts de Montréal.

42. Tous les détails relatifs à ce programme peuvent être consultés sur <https://www.artsmontreal.org/aides/programmes/stages-philanthropie-culturelle/>.

→ **Financement additionnel de La Ruche**

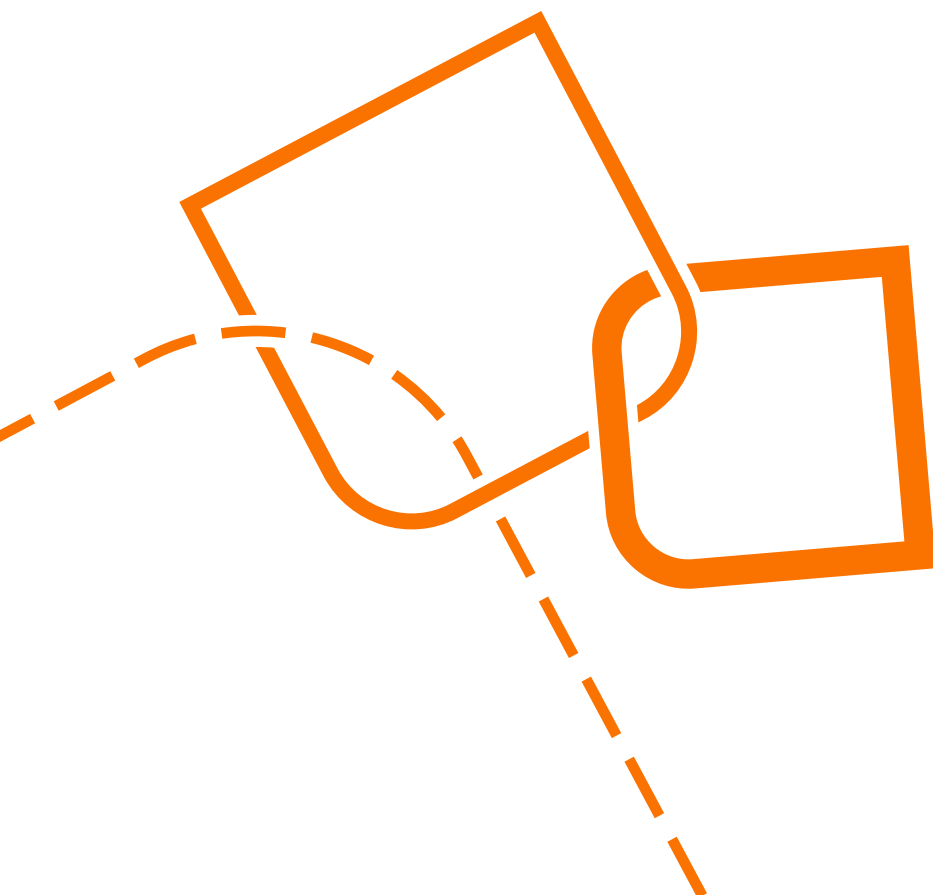
Grâce à un partenariat avec La Ruche, les organismes culturels montréalais peuvent obtenir du soutien et de l'expertise en termes de financement participatif. À titre d'exemple, lorsqu'une campagne de financement a été retenue et qu'elle atteint 1 000 \$, le programme ajoute un financement additionnel de 500 \$, ce qui est conditionnel à l'atteinte de l'objectif final.

Entre 2017 et 2022, 106 campagnes de collecte de fonds ont bénéficié du financement additionnel du CAM pour leur campagne de financement participatif sur la plateforme de La Ruche. Au total, 53 000 \$ ont été versés sous forme de subventions.

→ **Bourses Mécènes investis pour les arts (MIA)**

Enfin, le programme MIA rassemble des jeunes professionnels du milieu des affaires qui organisent une campagne annuelle avec la Brigade Arts Affaires de Montréal afin d'attribuer au moins trois bourses à des artistes, collectifs d'artistes ou organismes de la relève pour soutenir un projet artistique en développement ayant un caractère innovant. Il s'agit d'allier l'action philanthropique des MIA pour soutenir les initiatives de création de la relève artistique montréalaise.

Depuis 2013, plus de 400 projets ont été déposés, 30 ont été soutenus, pour un montant total de plus de 140 000 \$.



4. DÉFIS ET PERSPECTIVES

a. Le recours aux fonds de dotation, une pratique de développement pérenne

Le recours aux fonds de dotation comme source d'appui philanthropique a été envisagé afin d'augmenter de façon durable le financement des organismes culturels, en les mettant à l'abri des fluctuations de l'économie, du marché et des donateurs. La création de fondations communautaires, comme la Fondation Québec Philanthrope, la Fondation du Grand Montréal, la Fondation communautaire juive et les fondations de plusieurs autres régions, a rendu accessible les fonds de dotation à des organismes culturels de toute taille en garantissant la transparence et le professionnalisme de la gestion des fonds. De plus, l'organisation de campagnes annuelles de dons qui sont appariés par les programmes publics renforce dans la durée le lien entre les donateurs et les organismes culturels.

Enfin, ces fonds de dotation renforcent l'autonomie des organismes culturels. Comme ces fonds sont confiés à perpétuité, ils limitent l'utilisation ponctuelle des apports philanthropiques et permettent aux organismes d'exercer une meilleure planification.

b. Le plafonnement des programmes de soutien face à la multiplication des dons

Que ce soit au niveau fédéral ou provincial, le budget des programmes incitatifs au financement privé est resté inchangé dans l'ensemble, malgré l'augmentation des dons aux organismes culturels et l'inflation. Comme nous avons pu l'observer aux Tableaux 8 et 9, le total des dons et les dons moyens recueillis par les organismes culturels du Québec ont augmenté depuis 2015-2016 — même si la pandémie a eu un impact négatif — de même que le nombre de crédits d'impôt pour un premier don en culture (voir 3.B).

De fait, les budgets plafonnés des programmes d'appariement ont eu un double impact négatif : plus les organismes recueillent de dons, plus le taux de contrepartie diminue et s'éloigne des 100 % visés lors de la création des programmes. Au lieu d'instaurer une culture générale de philanthropie, le rendement décroissant des programmes accentue la concurrence entre organismes culturels et pénalise les plus petits organismes qui n'ont pas les ressources humaines pour performer.

c. La recherche de financement privé après la pandémie

En plus de l'augmentation de la concurrence entre organismes culturels, la concurrence est de plus en plus vive avec les autres secteurs sociaux à la sortie de la pandémie. Ainsi, comme le souligne le dernier rapport publié par l'organisme Épisode, 21 % des donateurs québécois ont effectué un premier don en santé en 2021.

Rappelons que les arts et la culture ne représentent que 5 % des donateurs québécois, alors que la santé atteint les 44 %⁴³. L'effet de rebond observé dans les dons octroyés à la santé n'a pas été observé dans le milieu des arts et de la culture en 2020-2021, comme le montre le Tableau 8 :

« Au moment où la fréquentation des salles de spectacles met du temps à revenir à la normale en raison des mesures sanitaires, nous constatons que malheureusement, les donateurs n'ont pas été plus nombreux à soutenir le secteur des arts et de la culture au Québec [en 2021, comparativement à 2018 et 2019]⁴⁴. »

Enfin, comme le même rapport le souligne, la pandémie a modifié les habitudes de dons de 55 % des Canadiens et de 42 % des Québécois⁴⁵. Sans savoir si ces changements s'inscriront sur un temps long, force est de constater que les organismes culturels doivent les prendre en considération dans leurs stratégies de collecte de fonds. Ces chiffres témoignent de la nécessité de maintenir et d'améliorer les programmes d'appariement pour un secteur moins favorisé par les dons.

43. Épisode (2022), *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, page 37.

44. *Idem*, page 38.

45. *Idem*, page 20.

d. Comment transmettre le goût de la culture et celui de donner ?

Au-delà de la pandémie, les données recueillies témoignent également du besoin de développer à long terme le goût de la culture chez les plus jeunes en suscitant la fréquentation des arts tôt dans la vie, car plus tôt on fréquente les arts, plus on risque de les fréquenter tout au long de la vie et de devenir un donateur culturel.

À la lecture d'un sondage Léger publié en 2018 pour le CAM, tout porte à croire que la dynamique est sur la bonne voie : 64 % des résidents de la métropole participent à des événements culturels plusieurs fois dans l'année, et ce chiffre grimpe à 75 % pour les moins de 35 ans⁴⁶. Le document met en exergue que 85 % d'entre eux reconnaissent que l'art fait partie de l'espace public (91 % pour les moins de 35 ans⁴⁷).

Toutefois, 1 habitant sur 2 ne connaît pas les Maisons de la Culture, 1 sur 3 ne connaît pas le Conseil des arts de Montréal et 1 sur 4 ne connaît pas le Quartier des spectacles⁴⁸. Que faire pour mieux transmettre le goût de la culture et le goût de donner à la culture ?

À cet égard, le gouvernement du Québec a instauré un programme qui offre deux sorties culturelles par année à chaque élève : au vu des effets de la pandémie sur la fréquentation culturelle⁴⁹, on pourrait se demander s'il serait pertinent de renforcer ce programme et réaffirmer la place centrale de la culture dans le quotidien des futurs citoyens québécois ?

46. Conseil des arts de Montréal (2021), *Les arts toujours au cœur des citoyen-ne-s*, Sondage Léger, page 5.

47. *Idem*, page 9.

48. *Idem*, page 11.

49. Ministère de l'Éducation (s.d.) *Programme de sorties culturelles en milieu scolaire*, récupéré le 27 octobre 2022 à <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/culture-education/sorties-scolaires-en-milieu-culturel/>.

e. Comment accompagner ceux qui n'osent pas demander ?

Comme le souligne le rapport dirigé par Wendy Reid pour le Conseil des arts de Montréal, la peur de demander « représente un des plus grands freins au développement d'une relation philanthropique⁵⁰ ». Ce constat que « les gens donneront que si on le leur demande⁵¹ », est partagé outre-Atlantique. En effet, un rapport publié en 2018 par le Département de la recherche du ministère français de la Culture aboutit à la même conclusion, même si le contexte est différent : souvent, les particuliers ne donnent pas parce qu'on ne leur demande pas⁵².

Ainsi, le rôle des pouvoirs publics est fondamental dans la motivation des organismes culturels à oser demander des dons et dans celle des donateurs à s'engager à le faire grâce au mécanisme d'appariement et aux crédits d'impôt.

Toutefois, comme le soulignait déjà le rapport Bourgie en 2013, il serait important d'étendre des initiatives comme celles du Conseil des arts de Montréal à toutes les régions du Québec.

f. Comment aider les organismes à s'autoévaluer en philanthropie ?

Dans une étude publiée en 2019, Imagine Canada a souligné l'enjeu rencontré par les organismes culturels dans l'autoévaluation de leurs résultats.

Après avoir questionné de nombreux organismes à travers le pays, beaucoup ont mis de l'avant leur « besoin d'évaluation afin de mieux appréhender l'avancée de leurs objectifs dans le but de mieux justifier les ressources allouées à leur poursuite »⁵³. Ces lacunes amènent souvent les organismes culturels à mal évaluer le coût et les bénéfices relatifs à une campagne de collecte de fonds. Comme le souligne le rapport d'Imagine Canada, plus des deux tiers des organismes interrogés expliquent ces lacunes par le manque de formation professionnelle et de ressources humaines compétentes.

50. Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*. Conseil des arts de Montréal, page 27.

51. *Idem*.

52. Moreau, François et Nicolas, Yann (2018). *Financement participatif, une voie d'avenir pour la culture ?* Paris, La Documentation française, ministère de la Culture.

53. [Traduction libre de] Lasby, David (2019). *State of Evaluation in Canada : Arts, culture and recreation charities*, Imagine Canada, page 4.

g. La philanthropie de demain : plus de philanthropie de proximité?

Comme l'a suggéré le rapport de Wendy Reid au Conseil des arts de Montréal en 2020, l'avenir de la philanthropie pourrait résider dans la philanthropie de proximité. Selon le rapport, la philanthropie de proximité renvoie à la création d'un lien permanent et personnalisé entre les donateurs individuels et les organismes culturels. La proximité physique qu'apporte la participation directe des donateurs aux arts représente un atout privilégié pour les professionnels du secteur : ils peuvent utiliser ce lien pour accroître les dons.

De plus, interrogée par *Le Devoir*, Diane Alalouf-Hall, chercheuse au Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab) et chargée de cours au Certificat en gestion philanthropique à l'Université de Montréal, affirme qu'il existe de nombreux avantages à la philanthropie de proximité à une époque où les événements-bénéfice et les campagnes majeures se multiplient :

« Ce type de philanthropie mise sur l'intérêt du grand public et sur le fait de se sentir connecté émotionnellement avec un organisme. On se sent proche de la mission ou de l'organisme lui-même, quelle que soit la raison. Parfois, c'est tout simplement pour des raisons de proximité géographique, et aussi grâce à l'élaboration de pratiques qui permettent de nouer des relations durables basées sur la confiance. La philanthropie de proximité est composée de donateurs fidèles et impliqués. Ils sont au rendez-vous surtout dans les périodes difficiles comme celle que nous traversons actuellement⁵⁴. »

La philanthropie de proximité repose sur la capacité des organismes culturels à identifier leurs spectateurs et visiteurs les plus passionnés afin de développer avec eux une relation soutenue, basée sur une implication personnalisée et vouée à évoluer au cours du temps. En somme, il s'agit de cibler les spectateurs, les visiteurs, les bénévoles et les autres membres de la communauté qui cultivent à la fois un lien et un intérêt envers la mission de l'organisme. Dès lors que ces conditions sont remplies, l'organisme peut adapter sa demande de contribution philanthropique à la situation de chacun. Tout l'enjeu réside donc sur la capacité organisationnelle (structure, planification) des organismes culturels de maintenir ce canal de communication avec les donateurs et de faire évoluer la relation. Comment aider les organismes à s'outiller, à se structurer, et à planifier afin d'optimiser leurs activités philanthropiques?

54. Rodgers, Caroline (2021). « Le don de proximité promis à un bel avenir » dans *Le Devoir* du 13-14 novembre 2021, page 6.

CONCLUSION

Comme on l'a lu dans le bref historique et dans les données colligées dans le présent état des lieux, même si les fondations sont reconnues depuis 1917 au Canada et 1937 au Québec, la part des dons alloués aux arts et à la culture reste minime; au Québec, elle représente 5 % des dons. Les dons moyens des Québécois sont largement inférieurs à ceux des Canadiens hors Québec, même s'ils augmentent depuis quelques années (voir le Tableau 1). Les particuliers restent la source principale de dons dans le secteur culturel (voir Tableaux 4 et 6).

Afin d'encourager la philanthropie culturelle, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis sur pied des programmes d'appariement, mais sans en augmenter les budgets ni les indexer, ce qui a fait chuter la part d'appariement et a accentué la concurrence entre organismes culturels (voir 3.A et 3.B). De son côté, le Conseil des arts de Montréal a mis sur pied plusieurs initiatives de formation, d'accompagnement, de maillage, de recherche et de parrainage fiscal (voir 3.C) toutefois moins présents dans les autres régions du Québec.

Sur le plan fiscal, le gouvernement du Québec a aussi innové avec une déduction supplémentaire pour le don important et le don majeur en culture (voir 3.B), comme le recommandait le rapport Bourgie. Le programme de sorties culturelles du ministère de l'Éducation contribue à la transmission des habitudes de fréquentation culturelle chez les plus jeunes, mais les autres mesures prévues par le rapport Bourgie pour accentuer la place de la culture dans la société restent embryonnaires.

Malgré tout, les organismes culturels québécois recueillent en moyenne beaucoup moins que leurs homologues canadiens hors Québec (voir les Tableaux 5 et 7). Comment améliorer cette situation ? Quels nouveaux mécanismes mettre en place ? Comment en mesurer les résultats ? Comment améliorer la formation des gestionnaires, des membres du conseil d'administration et de toutes les personnes impliquées ?

Presque 10 ans après la publication du rapport Bourgie, ne serait-il pas nécessaire d'en faire le bilan, compte tenu de l'importance de ses recommandations en philanthropie culturelle, afin d'assurer un meilleur financement et une plus grande autonomie des organismes culturels ?

BIBLIOGRAPHIE

Alalouf-Hall, Diane (2017). *Philanthropie culturelle à Montréal : La place des arts ou l'impasse des arts?* Montréal, PhiLab.

Épisode (2014). *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, Montréal.

Épisode (2018). *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, Montréal, Épisode.

Épisode (2022). *Étude sur les tendances philanthropiques au Québec*, Montréal, Épisode.

Ferretti, Lucia (2014). *Culture philanthropique : visages et transformations*, Actes du Sommet, Éléments de synthèse et perspectives d'avenir, Québec, Institut Mallet.

Grandmont, Gérald (2016). *La culture, un capital à faire fructifier : regards sur l'action publique*, Montréal, Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal.

Groupe de travail sur la philanthropie culturelle (2013). *Vivement pour une culture philanthropique au Québec!* (Rapport Bourgie). Québec, Gouvernement du Québec.

Lapointe, Daniel (2020). *La gestion philanthropique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lasby, David (2019). *State of Evaluation in Canada : Arts, culture and recreation charities*, Toronto, Imagine Canada.

Lasby, David et Cathy Barr (2018). *30 ans de dons au Canada. Les habitudes de dons des Canadiens : qui sont les donateurs, comment procèdent-ils et quelles sont les raisons qui les incitent à donner?* Toronto, Fondation Rideau Hall et Imagine Canada.

McMaster, Megan (2022). *Les subventions, les dons, les commandites de sociétés et la collecte de fonds occupent une place de premier plan dans les industries des arts d'interprétation sans but lucratif au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.

Mémoire au Comité permanent des finances en prévision du budget 2020-2021 (2019). *Améliorer la croissance économique et l'engagement des donateurs par le biais du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du Patrimoine canadien – Volet Incitatifs aux fonds de dotation*, Ottawa, Comité permanent des finances.

Moreau, François et Nicolas Yann (2018). *Financement participatif, une voie d'avenir pour la culture?* Paris, La Documentation française, ministère de la Culture.

Ministère de la Culture et des Communication (2018). *MPC, Rapport d'évaluation*, Québec, ministère de la Culture et des Communication.

Musial, Roxanne (2017). *Synthèse historique du développement de la philanthropie culturelle au Canada*, Projet d'intégration de maîtrise, HEC Montréal.

Reid, Wendy (2020). *Repenser la philanthropie culturelle à Montréal : Relations et communauté*, Montréal, Conseil des arts de Montréal.

Reid, Wendy (2022). « La capitalisation en philanthropie dans le secteur des arts : politiques culturelles et entrepreneuriat privé au Québec » dans Alalouf-Hall D., Bergeron C., Fontan J-M. (dir.) (2022) *État des lieux sur la philanthropie subventionnaire québécoise*, Québec, Presse de l'Université du Québec.

Rodgers, Caroline (2021). « Le don de proximité promis à un bel avenir » dans *Le Devoir* du 13-14 novembre 2021, page 6.

Tine, Malik (2020). *Fonds de dotation : une nouvelle source de financement*, Paris, Édition Associations mode d'emploi, Gallimard.

Remerciements

Pour leurs nombreux commentaires et suggestions qui ont permis de bonifier le présent rapport tout au long de sa rédaction, merci à Andreea Bargoveanu de l'Orchestre Métropolitain et à Pierre-François Sempéré de Culture Montréal.

Pour leur travail minutieux de révision, merci à Caroline Bergeron, Responsable de programmes, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal et à Wendy Reid, professeure honoraire à HEC Montréal.

Pour leurs conseils précieux sur la thématique et la programmation, merci au comité consultatif du colloque sur la philanthropie culturelle du 2 décembre 2022 :

- **Caroline Bergeron**, Responsable de programmes, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal
- **Céline Choiselat**, Directrice principale, Philanthropie et partenariats à l'Orchestre Métropolitain
- **Charles Cupif**, Responsable du développement philanthropique, Humanité & Inclusion
- **Karla Étienne**, Directrice générale, Assemblée canadienne de la danse

Enfin, merci au Conseil des Arts de Montréal d'avoir soutenu la rédaction et la publication de ce document de recherche et au CAC et au CALQ de nous avoir donné accès aux données.

